

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 9149**

Intitulé

MASTER : MASTER Sciences Humaines et Sociales, mention Histoire, spécialité Patrimoine et archives historiques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'université d'Avignon, Recteur de l'académie

Chaque certificateur est en mesure de délivrer la certification en son nom propre

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

126 Histoire, 342r Développement et protection du patrimoine culturel (contrôle, prévention, entretien), 342v Restauration des oeuvres d'art

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les responsables de conservation du patrimoine (historique) participent à la constitution, l'organisation, la conservation, l'enrichissement, l'évaluation et l'exploitation du patrimoine, historique et culturel, en particulier celui d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public.

Contribuant à faire connaître ce patrimoine, ils ont aussi vocation à assurer des missions d'expertise scientifique, à des fins de mise en valeur et de stratégie de développement culturel.

Le diplômé est en mesure de développer les compétences ou capacités attestées suivantes :

-Maîtrise de l'expression orale et écrite : capacité à organiser, rédiger des dossiers sur des sujets concernant le patrimoine, en français comme dans une langue étrangère

-Connaissance générale des questions culturelles à l'échelle européenne, notamment dans leur dimension historique

-Mise en oeuvre des méthodes scientifiques et des règles régissant les activités d'inventaire, classement, conservation des patrimoines historiques, culturels, artistiques

-Capacité confirmée au travail en équipe, y compris les équipes pluridisciplinaires, en fonction notamment des besoins de collectivités territoriales et des établissements publics, dont les missions et les objectifs sont connus

-Capacité d'expertise et d'assistance dans la conception et la mise en oeuvre de projets culturels, de communication, à destination du public, valorisant le patrimoine

-Capacité d'expertise et d'assistance à la recherche scientifique sur les patrimoines historiques.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire du Master Patrimoine et archives historiques vise :

-les métiers de la conservation du patrimoine historique

-les métiers des archives : conservation et mise en valeur (archives communales, municipales, départementales, nationales, etc ...)

-les métiers de l'expertise dans la conception et l'aide à la réalisation des projets culturels (expositions, muséographie).

Les titulaires de ce diplôme peuvent prétendre aux emplois suivants (liste non exhaustive) :

-attaché territorial de conservation du patrimoine (public, archives, musées, bibliothèques)

-conservateur territorial du patrimoine (public, archives, musées, bibliothèques)

- assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques (public, archives, bibliothèques)

-assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques (public, archives, bibliothèques)

-chef d'un service d'archives privées.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1601 : Gestion de l'information et de la documentation

K1401 : Conception et pilotage de la politique des pouvoirs publics

K1802 : Développement local

G1201 : Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Ce master est organisé sur 4 semestres, en 12 unités d'enseignements (UE), 8 en Master1 (M1) et 4 en Master2 (M2), obligatoires. Il présente deux parcours distincts, avec cependant un tronc commun :

1/Les cours de tronc commun

-Métier d'historien

-Sources et méthodes de l'historien

-Organisation des archives et des bibliothèques

-Histoire des collections

-Histoire de l'architecture

-Institutions de la France

- Questions juridiques
- Finances et administration
- Médiations de la culture
- Les patrimoines dans les cultures européennes
- Cours de langues (deux au choix : anglais, espagnol, italien)
- 2/ Les cours de spécialité
- 2 parcours
- Parcours Archives et bibliothèques
- typologie des archives
- livre et recherche documentaire
- note de synthèse
- études de cas
- conservation et restauration
- NTIC et patrimoine
- bibliothéconomie et patrimoine
- archivistique et patrimoine
- Parcours Musées, patrimoine mobilier, immobilier et sites archéologiques
- histoire des collections
- histoire et préservation du patrimoine
- note de synthèse
- études de cas
- conservation et restauration
- médiation et culture
- muséologie
- étude et valorisation du patrimoine mobilier et immobilier.

Le diplôme est acquis une fois la moyenne obtenue sur l'ensemble des UE.

Le contrôle des connaissances s'effectue par contrôle continu (interrogations orales ou écrites et rapports de stage éventuels). Le mémoire de M1 présente la problématique, l'état des sources, l'historiographie et la bibliographie. Le mémoire de M2 est un travail achevé sur le sujet défini en M1. Il présente une synthèse à partir d'une expérience acquise sur le terrain.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Arrêté d'habilitation du 10 septembre 2008 (n° habilitation 20080624)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.univ-avignon.fr>

Lieu(x) de certification :

Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Vaucluse (84) [Avignon]

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Initialement maîtrise puis master du quadriennal 2004-2007